

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 janvier 2016

DCM N° 16-01-28-5

Objet : Versement d'une subvention d'équipement exceptionnelle au Conseil de Fabrique de la paroisse Saint-Fiacre (Metz-Sablon).

Rapporteur: Mme AGUASCA

Le Conseil de Fabrique de la paroisse Saint-Fiacre sollicite l'aide financière de la Ville de Metz pour réaliser les travaux de remise en état de deux cloches de l'église. L'édifice est municipal.

Le coût total des travaux est estimé à 5 678,40 €.

Il est proposé d'attribuer à la paroisse Saint-Fiacre une subvention d'équipement exceptionnelle d'un montant de 1 135,68 € représentant 20 % de la dépense totale.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la demande d'aide financière présentée par le Conseil de Fabrique de la paroisse Saint-Fiacre,

VU l'article 42 du décret du 30 décembre 1809 sur les fabriques des églises, modifié,

VU le Code Général des Collectivités territoriales pris en son article L.2543-3,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE VERSER** une subvention d'équipement exceptionnelle au Conseil de Fabrique de la paroisse Saint-Fiacre d'un montant de 1 135,68 € représentant la participation financière de la Ville de Metz aux travaux de remise en état de deux cloches de l'église.

Cette subvention sera versée sur présentation des justificatifs des dépenses. Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer tout document se rapportant à cette subvention.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
Pour le Maire
La Conseillère Déléguée,

Christine AGUASCA

Service à l'origine de la DCM : Patrimoine Culturel
Commissions : Commission des Affaires Culturelles
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 35 Absents : 20 Dont excusés : 9

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ